

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-018

SEANCE du 16 mars 2023

Convoqué le 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize du mois de mars, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, CHOSSAT Martine, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, MEYSSIREL Cédric, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents : M. LAURENS Ludovic

Pouvoirs : M. CEAS Benoît à Mme ROUX Chantal, Mme FORME Sonia à M. LAGIER Robert

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**APPROBATION DES TARIFS SEMLORE REMONTEES MECANIQUES ET PASSEP'ORRES
POUR LA SAISON D'ETE 2023**

Considérant, que chaque année, le Conseil Municipal doit valider les tarifs proposés aux usagers de la station par la SEMLORE, Délégitaire pour la gestion et l'exploitation des équipements et activités touristiques de la station des Orres,

Vu les tarifs pour l'été 2023 proposés pour les services suivants :

- Les remontées mécaniques (ouverture, cœur de saison et fermeture de la station)
- Les formules Passep'Orres

et détaillés en pièces jointes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs présentés et joints en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).